



## Dimanche 21 juin 2026

NOM : \_\_\_\_\_

PRÉNOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

NUMÉRO TÉLÉPHONE : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

MAIL : \_\_\_\_\_

**JOINDRE AU BULLETIN D'INSCRIPTION LA PHOTOCOPIE DE LA CARTE D'IDENTITÉ (RECTO/VERSO)**

NOMBRE D'EMPLACEMENT(S) RÉSERVÉ(S) : \_\_\_\_\_

SOIT UN MONTANT DE : \_\_\_\_\_

**JOINDRE LE RÉGLEMENT AU BULLETIN D'INSCRIPTION**

cadre réservé à l'association

Règlement :

Chèque à l'ordre de l'UMP GYM numéro du chèque : \_\_\_\_\_

Espèces



Crédit Mutuel



**ATTESTATION SUR L'HONNEUR ;**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

Né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Domicilié(e) \_\_\_\_\_

Déclare sur l'honneur de ne pas avoir participé à plus de 2 ventes au déballage dans l'année civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels usagers.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ signature :

# Règlement du vide grenier du 21/06/2026

## UMP GYM

- Article 1 :

Le vide grenier est organisé par l'association UMP GYM et est réservé aux particuliers

- Article 2 :

Toute participation au vide grenier implique la connaissance du règlement et son acceptation pleine et entière.

- Article 3 :

Installation le dimanche 21 juin 2026 de 6h30 à 8h30 et rangement à partir de 18h.

Une place numérotée vous sera affectée à votre arrivée après l'accueil et le contrôle obligatoire des documents (pour les inscriptions en ligne, pensez à rapporter l'attestation qui vous aura été envoyé) et pièce d'identité.

Il est interdit de modifier les emplacements.

- Article 4 :

Il convient de retirer rapidement son véhicule du parking après le déchargement

Pas de véhicule sur le parking du vide grenier entre 8h15 et 18h. Il est interdit de se garer sur la station service et de lavage sous peine de voir son véhicule retiré par la fourrière.

- Article 5 :

L'inscription sera validée lorsque le dossier sera complet avec le règlement et ce 8 jours avant le 21 juin

- Article 6 :

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout participant qui troublerait le bon ordre et la qualité de la manifestation sans remboursement ni indemnité.

- Article 7 :

Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires.

Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsable notamment en cas de perte, casse, vol et dégradation de tous genres. Les armes sont interdites à la vente.

- Article 8 :

Les organisateurs ne fournissent aucun matériel pour exposer.

- Article 9 :

Les exposants devront s'assurer que leur responsabilité civile couvre tout dommage qu'ils pourraient occasionner lors de cette manifestation

- Article 10 :

Une participation de 14€ par emplacement est demandée lors de l'inscription

- Article 11 :

Toute réservation est définitive, les organisateurs ne procéderont à aucun remboursement en cas d'annulation de votre part.

- Article 12 :

Remboursement uniquement si l'évènement est annulé suite à un arrêté municipal ou préfectoral.

- Article 13 :

Les exposants laisseront leur emplacement propre, sans matériel, ni détritrus après leur départ.

- Article 14 :

La vente de produits alimentaires n'est pas autorisée sauf pour le stand restauration de l'association organisatrice.

- Article 15 :

L'acceptation et signature de ce règlement est obligatoire pour l'inscription définitive au vide grenier

Lu et approuvé, le \_\_\_\_\_

Signature obligatoire :

**Clôture des inscriptions le samedi 13 juin ; Ensuite si des places restent disponibles**

**il y aura possibilité le Jour J mais l'emplacement sera de 25€**

**ATTENTION : Toute réservation non confirmée avec le dossier d'inscription complet 8 jours avant l'évènement sera annulée**

**Permanence d'inscriptions :**

**au gymnase Marc Garnier, Rue Clément Ader 44600 SAINT-NAZAIRE**

**Le lundi 4 mai de 15h à 18h**

**Le mercredi 20 mai de 17h à 20h**

**Pour info : Restauration et buvette sur place ainsi que des toilettes réservées aux exposants et bénévoles**

